

Chapitre 17 - Le suivi des relations avec les banques

Table des matières

1. Les services bancaires courants	2
1.1. Le compte bancaire courant	2
1.2. Les moyens de règlements	2
2. Les modes de financements.....	4
2.1. Les financements à court terme	4
2.2. Les financements à long terme	7
• Remboursement in fine	7
• Remboursement par amortissement constant	8
• Remboursement par annuité constante	9
3. Le rapprochement bancaire.....	10
3.1. L'utilité du rapprochement bancaire.....	10
3.2. Les documents nécessaires.....	11
3.3. Les étapes du rapprochement bancaire.....	11
3.4. Exemple d'état de rapprochement bancaire.....	11
3.5. Les enregistrements des écritures correctives suite au rapprochement bancaire	13

1. Les services bancaires courants

1.1. Le compte bancaire courant

Il est obligatoire et son ouverture nécessite l'extrait K-bis de l'entreprise. Ses conditions d'utilisation sont répertoriées dans la convention de compte.

La convention de compte signée entre l'entreprise et la banque entraîne des droits et obligations réciproques. Ces éléments précisent les éléments suivants :

- Les détenteurs de signatures, les moyens de paiement autorisés, les options de gestion dématérialisée ;
- Les tarifs des opérations financières, les frais de tenue de compte, les modalités de virement ;
- Les modalités de gestion des excédents de trésorerie et les conditions de découvert (autorisé ou non, seuil maximum et frais appliqués en cas d'incidents de paiement) ;
- Les modalités de diffusion des relevés de comptes périodique (papier, web),
- Les assurances.

1.2. Les moyens de règlements

Moyens de paiement	Définitions	Avantages	Limites
Espèces	Les espèces désignent l'ensemble de la monnaie fiduciaire (billets) et divisionnaire (pièces métalliques) ayant cours légal dans un pays ou une zone géographique.	Rapide et simple d'utilisation, Absence de frais de transaction.	Risque de vol, Limité à 1000 € : on ne peut pas accepter un paiement supérieur à 1000 € en espèces, Perte de temps pour « ranger » « trier » les pièces et les billets pour les déposer en banque.
Chèques	Le chèque est un moyen de paiement autorisant une banque à prélever la somme mentionnée par le titulaire d'un compte au profit d'un bénéficiaire désigné.	Absence de frais de transaction, Possibilité de les déposer sur le compte bancaire de son choix, Aucun plafond de dépense.	Perte de temps pour « endosser » les chèques et les déposer en banque 3 j de délai avant encaissement réel sur le compte de l'entreprise, Prévisions de trésorerie aléatoires, Risque d'oubli de dépôt et de perte.

Virement bancaire	le virement bancaire permet de transférer une somme d'argent du compte bancaire de l'émetteur vers celui du bénéficiaire.	Absence de frais de transaction (national et européens), Plafonds de dépenses élevés (3 000 à 50 000 €), Moyen dématérialisé, Utilisation dans l'espace SEPA (espace unique de paiement en euros).	Il nécessite l'acceptation du débiteur sur le mandat de prélèvement, Il peut survenir à un moment où le compte n'est pas assez approvisionné.
Carte bancaire	Sécurisée par une puce électronique et une piste magnétique, une carte bancaire permet d'effectuer des retraits dans les distributeurs de billets et des paiements auprès des commerçants.	Facilité d'utilisation, Trésorerie optimisée.	Frais de transaction pour les entreprises, Gestion des cartes bancaires au sein de l'entreprise.
Portefeuille électronique (PayPal, Paylib)	Selon le code monétaire et financier, la monnaie électronique est une valeur monétaire stockée sous une forme électronique. C'est en quelque sorte un équivalent numérique de l'argent liquide.	Simplification des paiements en ligne, Amélioration de la sécurité des transactions ligne (aucune donnée de carte bancaire n'est communiquée)	Existence d'un coût (pour le vendeur généralement).
Effets de commerce	Les effets de commerce sont des documents émis par un créancier donnant ordre à un débiteur, par écrit et via une tierce personne, de payer une dette à un bénéficiaire à échéance.	Prévisions assez précises, Coût assez faible des effets de commerce dématérialisés, Existence de voie de recours pour le créancier en cas de non-paiement.	Coût assez élevé des effets de commerce papier, Gestion compliquée.

Les modalités de règlement :

Le paiement fait l'objet d'une négociation entre les partenaires dans les contrats professionnels. Le délai de paiement doit obligatoirement figurer sur la facture et dans les conditions générales de vente (CGV).

Plusieurs délais de paiement sont possibles :

- paiement comptant : le client a l'obligation de payer le bien ou la prestation le jour de la livraison ou de la réalisation,
- paiement à réception : délai d'au moins une semaine, incluant le temps de réception de la facture,

- paiement avec délai par défaut : délai maximal fixé au 30e jour suivant la réception des marchandises ou l'exécution de la prestation (en l'absence de mention de délai dans le contrat),
- paiement avec délai négocié : des clauses particulières figurant aux CGV ou convenues entre les parties peuvent amener le délai jusqu'à 60 jours après l'émission de la facture. Le délai peut être porté à 45 jours fin de mois à partir de la date d'émission de la facture à condition d'être mentionné dans le contrat.

2. Les modes de financements

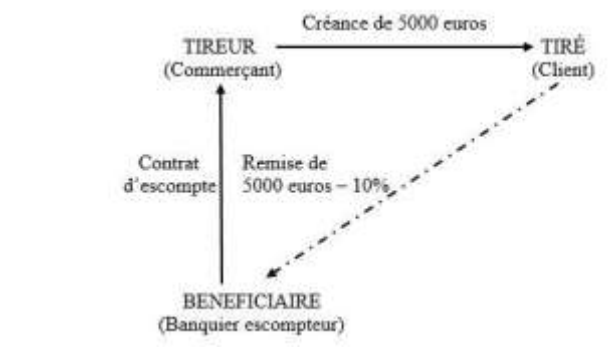
2.1. Les financements à court terme

Le financement de la trésorerie à court terme consiste à trouver des disponibilités pour honorer les factures du quotidien. Différentes méthodes existent :

- L'escompte des effets de commerce

L'effet de commerce est un **moyen de paiement**, mais aussi un instrument de crédit. On distingue le « billet à ordre », émis par l'acheteur (peu utilisé et hors programme) et la « lettre de change » émise par le vendeur.

Classiquement, on définit la lettre de change comme l'écrit par lequel une personne appelée **tireur**, donne l'ordre à une deuxième personne, appelée **tiré**, de payer à une troisième personne, appelée **porteur ou bénéficiaire**, de payer à une certaine échéance une somme déterminée.



<https://aurelienbamde.com>

- La remise à l'escompte d'une lettre de change permet au créancier de bénéficier du paiement de l'effet avant l'échéance de celui-ci.

La banque verse à l'entreprise (le créancier) une somme qui correspond à la valeur nominale de l'effet moins les agios (frais bancaires).

Les agios comprennent une commission bancaire soumise à la TVA et des intérêts (escompte), non soumis à TVA, qui correspondent à la rémunération de l'avance accordée par la banque.

$$\text{Calcul de l'escompte} = \frac{\text{Valeur nominale} \times \text{Taux d'escompte} \times \text{nombre de jours exact entre la remise à l'escompte et l'échéance}}{360}$$

Dans le cas du coût d'un escompte, on y retrouve :

- les **intérêts (taux d'escompte)** : le montant dépend du taux et de la durée (non soumis à TVA) et des **éventuels jours d'opération**.
- les commissions : plusieurs commissions existent. On en retrouve 2 majoritairement,
 - la **commission d'endos** se calcule comme les intérêts (on vient la rajouter au taux de l'intérêt),
 - La **commission de manipulation** qui est fixée en fonction du nombre d'effets (soumis à TVA).

Remarque : pour le calcul de la période pour les intérêts, **il faut exclure le premier jour et prendre le dernier jour**.

Exemple :

Effet de valeur nominale de 20 000 € créé le 3 janvier à échéance le 31 mars est remis à l'escompte le 17 février. Taux d'escompte : 8%, commission d'endos : 1 %, commission fixe : 5 HT (TVA 20%). La banque applique 1 jour d'opération de banque.

Nombre de jours : 30 – 17 (30 jours par simplification) pour février + 31 pour mars = 44 jours + 2 jours de banque = 46 jours.

Agios : $20\,000 \times 8\% \times 46 / 360 = 204,44\text{€} + 20\,000 \times 1\% \times 46 / 360 = 25,56\text{€} + 5 \times 1,2 = 6\text{€}$

Total = 204,44 + 25,56 + 6 = 233 €.

Valeur nette versée à l'entreprise : $20\,000 - 233\text{€} = 19\,767\text{€}$

- Le découvert (ou la ligne de crédit)

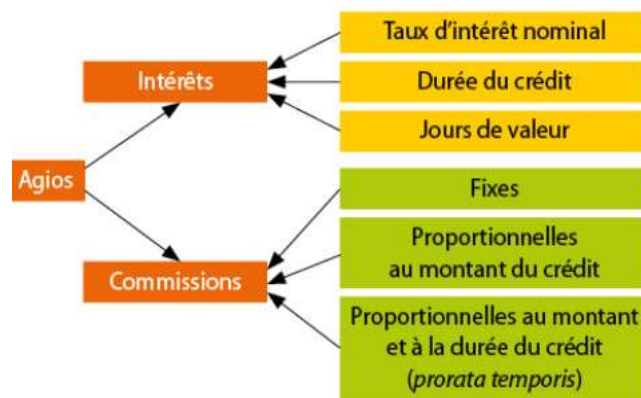
Un découvert est la possibilité d'avoir un compte banque débiteur, c'est-à-dire de dépenser plus que la provision d'argent qui est sur le compte. Un découvert n'est pas un droit et la banque fixe les conditions de plafond et de durée pour chacun de ses clients. Pour les entreprises, on parle généralement d'une ligne de crédit.

Remarque : dans la comptabilité de l'entreprise, les mouvements sont inversés :

- Débit : compte dans le positif,
- Crédit : compte dans le négatif.

Dans la comptabilité d'un établissement financier (donc sur les relevés bancaires) ; c'est l'inverse :
Débit : compte dans le négatif ; Crédit : compte dans le positif.

Le coût d'un financement à court terme de manière générale peut être représenté de la manière suivante :



Dans le cas plus précis d'un découvert, on y retrouve :

- les **intérêts** : le montant dépend du taux et de la durée (non soumis à TVA).
- les **commissions** : plusieurs commissions existent. On en retrouve 2 majoritairement,
 - la **commission de plus fort découvert** (CPFD) se calcule mensuellement sur le montant du plus fort découvert de chaque mois (non soumis à TVA).
 - La **commission de mouvements** est un pourcentage qui s'applique au total des mouvements débiteurs de la période (**soumis à TVA**).

Remarque : pour le calcul de la période pour les intérêts, il faut **exclure le premier jour et prendre le dernier jour**.

Le calcul des intérêts et des commissions est facilité par le tableau suivant appelé « **échelle d'intérêts** » :

Exemple :

- Taux d'intérêt : 10 %,
- CPFD : 0,05 % ;
- Commission de mouvement : 0,025 % (HT)

Facture au trimestre.

Mois	Date de valeur	Mouvements		Soldes		Nombres		Intérêts
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Nbre de jours	Nbre de débiteurs	
Janvier	01-janv				20 000	14	-	0,00 €
	15-janv	34 000	17 000		3 000	12	-	0,00 €
	27-janv	10 000	5 000	2 000		18	36 000	10,00 €
Février	14-févr	35 000	17 500	19 500		9	175 500	48,75 €
	23-févr	56 000	28 000	47 500		2	95 000	26,39 €
	25-févr	12 000	18 000	41 500		4	166 000	46,11 €
Mars	01-mars	8 000	12 000	37 500		11	412 500	114,58 €
	12-mars	3 000	4 500	36 000		6	216 000	60,00 €
	18-mars	70 000	107 000		1 000	4	-	0,00 €
	22-mars	76 000	30 000	45 000		8	360 000	100,00 €
	30-mars	5 000	40 000	10 000		1	10 000	2,78 €
	31-mars	1 000	20 000		9 000		-	0,00 €
	Total	310 000					1 471 000	408,61 €

Intérêts débiteurs	408,61 €
CPFD	47,25 €
Commission de mouvement	77,50 €
TVA sur commission de mouvement	15,50 €
Total	548,86 €

Détail des calculs :

- Intérêts : $2\,000 \times 18 \times 10 \% / 360 + 19\,500 \times 9 \times 10 \% / 360 \dots = 408,61 \text{ €}$.
- CPFD : $(2000 + 47500 + 37500) \times 0,05 \% = 47,25 \text{ €}$
- Commission de mouvement = $310\,000 \times 0,025 \% = 77,50 \text{ €}$

2.2. Les financements à long terme

Le financement à long terme permet de financer les investissements. Il existe différents types de financement à long terme. Le plus courant est celui de l'emprunt indivis.

Définition : les emprunts indivis sont les emprunts faits auprès d'un seul prêteur.

Il n'y a qu'un seul prêteur, il est donc indivisible, d'où le qualificatif indivis (le nominal de la dette n'est pas divisé). L'emprunt indivis s'oppose donc à l'emprunt obligataire pour lequel l'emprunteur (une grande entreprise ou l'État) recourt à une multitude de créanciers (le nominal de la dette est divisé en titres).

Règles de bases :

- les intérêts sont calculés en appliquant le taux d'intérêt au montant restant à rembourser,
- le remboursement du crédit, total ou partiel, porte également le nom d'amortissement,
- le montant restant à rembourser à la fin d'une période est égal à la différence entre d'une part le montant restant à rembourser à l'issue de la période précédente, d'autre part l'amortissement qui vient d'être réalisé,
- le montant égal à la somme des intérêts et de l'amortissement du principal s'appelle l'annuité.

Le remboursement d'un emprunt indivis peut se réaliser selon trois méthodes différentes :

- remboursement par annuité constante,
- remboursement par amortissement constant,
- remboursement in fine (remboursement de la totalité de l'emprunt à la fin du contrat).

- Remboursement in fine

On dit qu'un crédit est remboursé in fine lorsque la totalité de son montant est amorti à la date d'échéance. Par conséquent, le montant restant à rembourser, chaque année, est le même. Ainsi, les intérêts sont identiques chaque année.

Informations	Calculs
Annuité	Intérêt + Amortissement (pour le dernier versement), sinon l'annuité = intérêt

Intérêts	Emprunt restant début de période × taux d'intérêt
Emprunt restant fin de période	Emprunt restant début de période – amortissement
Amortissement	Remboursement en dernière année

Exemple : le 1er janvier un emprunt de 15 000 € est contracté auprès de la banque. Durée 5 ans, taux 5,9%. Taux IS 25%.

Années	Emprunt début de période	Intérêt	Amortissement	Annuité
1	15000	885	0	885
2	15000	885	0	885
3	15000	885	0	885
4	15000	885	0	885
5	15000	885	15000	15885

Année 1 : intérêt : $15\,000\,€ \times 5,9\% = 885\,€$.

Année 5 : intérêt : $15\,000\,€ \times 5,9\% = 885\,€$; annuité : $15\,000\,€ + 885\,€ = 15\,885\,€$.

- Remboursement par amortissement constant

On parle de crédit à amortissements constants lorsque le montant de chaque remboursement est égal au montant de l'emprunt rapporté à sa maturité. La diminution du montant restant à rembourser, à l'issue de chaque amortissement, conduit à une décroissance des intérêts.

Informations	Calculs
Annuité	Intérêt + Amortissement
Intérêts	Emprunt restant début de période × taux d'intérêt
Emprunt restant fin de période	Emprunt restant début de période – amortissement
Amortissement	Emprunt initial / durée emprunt

Exemple : le 1er janvier un emprunt de 15 000 € est contracté auprès de la banque. Durée 5 ans, taux 5,9 %.

Années	Emprunt début de période	intérêt	Amortissement	Annuité
1	15000	885	3000	3885
2	12000	708	3000	3708
3	9000	531	3000	3531
4	6000	354	3000	3354
5	3000	177	3000	3177

Le montant de l'emprunt à rembourser chaque année est de $15\,000\,€ / 5 = 3\,000\,€$.

Le montant restant à rembourser est donc :

- à la fin de la première année de 15 000 €,
- à la fin de la deuxième année de 15 000€ – 3 000 € = 12 000 €.

Les intérêts dus sont donc :

- à la fin de la première année de 15 000 € x 5,9 % = 885 €,
- à la fin de la deuxième année de 12 000 € x 5,9 % = 708 €.

Le versement à réaliser auprès de l'établissement financier :

- à la fin de la première année 885 € + 3 000 € = 3 885 €,
- à la fin de la deuxième année 708 € + 3 000 € = 3 708 €.

- Remboursement par annuité constante

Un crédit est remboursé par annuités constantes lorsque les montants des paiements annuels, l'annuité (qui regroupent les intérêts et les amortissements) sont constants. Dans la mesure où le montant restant à rembourser diminue sous l'effet des amortissements, les intérêts diminuent chaque année. Aussi, dans la mesure où les annuités sont constantes, les amortissements sont progressifs.

Formule à utiliser pour calculer l'annuité constante :

$$a = \text{montant de l'emprunt} * \frac{\text{Taux}}{1 - (1 + \text{taux})^{-\text{durée}}} *$$

Informations	Calculs
Annuité	Cf. formule
Intérêts	Emprunt restant début de période × taux d'intérêt
Emprunt restant fin de période	Emprunt restant début de période – amortissement
Amortissement annuel	Annuité constante - intérêts

Exemple : le 1er janvier un emprunt de 15 000 € est contracté auprès de la banque. Durée 5 ans, taux 5,9 %.

Années	Emprunt début de période	Intérêt	Amortissement	Annuité
1	15000	885	2666	3551
2	12334	727,69	2824	3551
3	9510	561,09	2990	3551
4	6520	384,67	3167	3551
5	3353	197,85	3353	3551

Annuité : 15 000 x 0,0590 / (1 – (1,0590) ^-5) = 3 551,26 €. **Attention aux parenthèses !!!**

3. Le rapprochement bancaire

3.1. L'utilité du rapprochement bancaire

L'entreprise réalise périodiquement (en fin de mois, par exemple) le rapprochement du compte « Banque » tenu en comptabilité et le relevé bancaire reçu de sa banque.

Elle vérifie la concordance des opérations comptabilisées dans le compte « Banque » avec celles enregistrées par la banque.

En effet, dans la pratique, les soldes des deux documents sont rarement égaux. Les opérations sont généralement enregistrées à des dates différentes dans la comptabilité de l'entreprise et dans celle de sa banque.

Les différences sur les deux documents peuvent provenir :

- D'erreurs de la banque ou de l'entreprise.
- D'opérations non enregistrées par la banque (par exemple, un chèque adressé à un fournisseur et non encaissé).
- D'opérations non enregistrées par l'entreprise (par exemple, des frais bancaires dont l'entreprise a connaissance à la lecture du relevé).

L'objectif du rapprochement est de faire coïncider les soldes du relevé et du compte « Banque » tenu par l'entreprise pour connaître la somme réellement à la disposition de l'entreprise en banque et de mettre à jour le compte « Banque »

Exemple de différence	Explication
Ventilation des remises de chèques	Une remise de chèques de 1 000 € peut être enregistrée par la banque comme une remise de 600 € et de 400 €. Il convient de pointer ces différents montants ensemble.
Erreur de montant	Le compte « 512 – Banque » a enregistré la somme de 230 € et le relevé bancaire a enregistré la somme de 320 €. Il convient de régulariser l'opération en considérant, dans le cadre d'un exercice, que la banque a toujours raison et ensuite de la pointer.
Différence liée aux agios d'escompte	Une opération d'escompte de traites peut être enregistrée en brut par l'entreprise (sans déduction des agios). Sur le relevé bancaire, cette opération est enregistrée pour son montant net (après déductions des agios prélevés). Il convient alors d'enregistrer les éléments manquants et de pointer l'opération.

3.2. Les documents nécessaires

Pour réaliser un rapprochement bancaire, il faut se munir :

- du compte « Banque » tenu dans la comptabilité de l'entreprise (extrait du grand livre) ;
- du relevé de compte reçu de la banque (relevé bancaire) ;
- de l'état de rapprochement bancaire précédent (si existant).

3.3. Les étapes du rapprochement bancaire

- **Étape 1** : lettrer les soldes de départ. S'ils sont différents, une astuce existe : il faut repérer le numéro du premier chèque dans le compte « Banque » et, sur le relevé bancaire, tous les numéros de chèques antérieurs à celui-ci équilibrent généralement les soldes de départ.
- **Étape 2** : pointer par double croisement les opérations. Exemple : une somme au débit sur le compte « Banque » doit se pointer avec une somme au crédit sur le relevé bancaire.
- **Étape 3** : établir l'état de rapprochement.
 - *Sous-étape 3.1* : reporter les soldes de fin de période. Le solde final débiteur du compte « Banque » se reporte au débit du compte « Banque » dans l'état de rapprochement ;
 - *Sous-étape 3.2* : reporter toutes les **sommes non lettrées en faisant une double inversion**. Exemple : une opération non lettrée au débit du compte « Banque » se reporte au crédit du relevé bancaire.
 - *Sous-étape 3.3* : établir la concordance finale en totalisant et en faisant apparaître les soldes rapprochés.

3.4. Exemple d'état de rapprochement bancaire

BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE Rue du pont du Cens 44000 Nantes		Titulaire du compte : Client Duffeux 25, boulevard Paul Bellamy 44000 Nantes		
		Débit	Crédit	Solde
01/12	Solde initial			-2 431,18
03/12	Remise de chèques n°842		2 876,23	445,05
04/12	Remise de chèques n°256		9 875,52	10 320,57
04/12	Domiciliations LCR échues	1 369,16		8 951,41
05/12	Chèque n°4586 émis	168,85		8 782,56
05/12	Virement du client Martin		12 564,00	21 346,56
08/12	Frais de tenue de compte titres (dont TVA : 2,94 €)	17,94		21 328,62
08/12	Remise de chèques n° 658		14 384,56	35 718,18
09/12	Mensualité d'emprunt (dont 542 € d'intérêts)	2 456,54		33 261,64
14/12	Traite revenue impayée	457,78		32 803,86
14/12	Frais d'impayés (dont 3,92 € de TVA)	23,92		32 779,94
16/12	Prélèvement EDF	471,00		32 308,94
19/12	Effets remis à l'encaissement		7 542,00	39 850,94
20/12	Virement du client Dupont		7 491,25	47 342,19
23/12	Chèque n°4589 émis (France Télécom)	5 648,58		41 693,61

25/12	Remise de chèque n°12547		145,97	41 839,58
27/12	Virement de cartes bleues		2 465,45	44 305,03
27/12	Chèque n°4588 émis (loyer de septembre)	1 235,00		43 070,03
28/12	Chèque n°706 impayé du client Durand	450,00		42 620,03
29/12	Encaissement de coupons		940,00	43 560,03
30/12	Virement des salaires	28 645,69		14 914,34

Extrait de compte entreprise DUFFEUX tenu par la Banque Populaire

Compte "5121 Banque Populaire" tenu par l'Entreprise Duffeux

		Somme		Solde	
		Débit	Crédit	Débiteur	Créditeur
01/12	Solde initial			78,56	
01/12	Virement du client René	197,64		276,20	
02/12	Chèque n°256 du client Pierre	9 875,52		10 151,72	
02/12	Virement du client Martin	12 564,00		22 715,72	
03/12	Chèque n°4587 au fournisseur Fébur		895,98	21 819,74	
04/12	Chèque n°658 du client Henri	14 389,56		36 209,30	
05/12	Chèque n°4588 loyer de septembre		1 235,00	34 974,30	
05/12	Chèque n° 4589 à France Télécom		5 648,58	29 325,72	
05/12	Effet remis à l'encaissement	7 577,88		36 903,60	
05/12	Prélèvement EDF		471,00	36 432,60	
08/12	Virement au client Dupont	7 941,25		44 373,85	
14/12	Chèque n°12547 du client Honoré	145,97		44 519,82	
22/12	Chèque n°372 du client Charles	4 844,88		49 364,70	
27/12	Virement des cartes bleues en notre faveur	2 465,45		51 830,15	
30/12	Virement des salaires		28 645,69	23 154,46	

Etat de rapprochement au 31/12/N

Justification des soldes début du mois :

Banque populaire : $-2\,431,18 + 2\,876,23 - 168,85 = 276,2\text{ €}$

512 Banque (chez l'entreprise) : $78,56 + 197,64 = 276,2\text{ €}$

	Compte 5121 BPBA		Compte DUFFEUX géré par la BPBA	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Solde au 31/12	23 184,46			14 914,34
Chèque n°372 client Charles				4 844,88
Chèque n°4587			895,98	
Effets domiciliés		1 369,16		
Frais de tenue de compte		17,94		
Emprunt		2 456,54		
Effets impayés		457,78		
Frais d'impayés		23,92		
Frais d'encaissement		35,88		
Différence d'imputation client Dupont		450,00		
Impayé Durand chèque n°706		450,00		
Encaissement coupons	940,00			
Total	24 124,46	5 261,22	895,98	19 759,22
Soldes		18 363,24 (solde débiteur)	18 863,24 (solde créditeur)	

3.5. Les enregistrements des écritures correctives suite au rapprochement bancaire

Le rapprochement bancaire (qui est un lettrage de compte) permet de corriger les erreurs et d'enregistrer dans les comptes de l'entreprise les opérations figurant sur le relevé bancaire et manquantes dans le compte « 512 – Banque ». Au sein du rapprochement, on n'enregistre comptablement que les mouvements figurant au sein du compte 512. Pour l'écriture comptable, on inverse les flux (ex : Com 2,51 au crédit sera inscrite au débit dans le compte 627).

Normalement, à l'issue de ces enregistrements, le solde du compte banque est identique à celui qui figure à la fin de l'état de rapprochement bancaire.

403	Fournisseurs – effets à payer	1 369,16	
627	Services bancaires et assimilés	15,00	
164	Emprunts auprès des établissements de crédit	1914,54	
661	Intérêts d'emprunt	542,00	
413	Clients – Effets à recevoir	457,78	
668	Autres charges financières	20,00	
6275	Frais sur effets	35,88	
411	Client Dupont (erreur)	450,00	
4161	Client Durant – Chèque impayé	450,00	
44566	TVA déductible / ABS (2,94 + 3,92)	6,86	
512	Banque		5 261,22
	Etat de rapprochement au 31/12/N (crédit de la banque)		
	d°		
512	Banque	940,00	
762	Produits des autres immobilisations financières		940,00
	Etat de rapprochement au 31/12/N (débit de la banque)		